J'aimerais donner mon opinion sur les services que j'ai reçus lors de mon investigation pulmonaire. Comment faire?

À la fin de leur investigation pulmonaire, l'ensemble des usagers sont invités à compléter un sondage de 7 questions. Ce questionnaire est entièrement volontaire et les réponses sont anonymes et confidentielles. Ces résultats serviront exclusivement à apporter des améliorations à nos services pour le bénéfice des usagers et de la population. Pour compléter le sondage veuillez utiliser le code QR ci-dessous. Un version papier est disponible auprès de l'équipe du guichet d'investigation rapide.





Guide d'information pour les usagers du guichet d'investigation rapide pulmonaire

*Le contenu de ce feuillet d'information est inspiré du « guide d'information pour l'usager et ses proches » du CCS du CISSS de Laval. Le guichet d'investigation rapide pulmonaire aimerait également remercier les deux usagères partenaires du CISSS de l'Outaouais qui ont participé à la révision et à la bonification du texte.

Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais

Qu'est-ce que le guichet d'investigation rapide pulmonaire?

Le rôle du guichet est de coordonner le processus d'investigation de symptômes ou d'une anomalie pulmonaire. Il vous assure une accessibilité rapide à vos examens et rendez-vous. L'équipe pourra également vous offrir, à vous et à vos proches, du soutien et des conseils adaptés à vos besoins.

Il est composé d'une équipe de professionnels dont fait partie des médecins pneumologues, une infirmière et une agente administrative.

Le guichet d'investigation rapide pulmonaire est situé au 4e étage de l'Hôpital de Hull. Ses heures d'ouverture sont du lundi au vendredi (sauf les journées fériées) de 8h à 16h.

Mon médecin m'a référé au guichet d'investigation rapide pulmonaire, à quoi dois-je m'attendre?

Votre médecin de famille, un spécialiste ou encore un médecin de l'urgence peut vous référer pour une investigation pulmonaire. Dès la réception de la demande, une équipe validera sa conformité. Une fois la demande validée par l'équipe, une infirmière entrera rapidement en contact avec vous. Elle vous posera quelques questions, discutera du déroulement de l'investigation, répondra à vos questions et planifiera une rencontre avec le pneumologue.

Lors de cette première rencontre, le spécialiste demandera plusieurs examens. Ces tests ont l'objectif d'identifier la cause de vos signes et symptômes ou la raison de l'anomalie notée à un examen d'imagerie médicale. Un aide-mémoire vous sera remis afin d'y inscrire l'heure, la date et l'endroit des différents examens.

À qui m'adresser si j'ai des questions ou des préoccupations?

Il est normal d'être inquiet et d'avoir des préoccupations lors d'une investigation. Pour toutes questions en lien avec votre investigation pulmonaire, vous pouvez communiquer par courriel (07.CISSSO.GIR-P@ssss.gouv.qc.ca) ou par téléphone (819 966-6100 poste 335472).

Nous vous invitons à y laisser un message dans lequel vous devez préciser votre nom, votre numéro de téléphone ainsi que votre question. Un membre de l'équipe communiquera avec vous dans les meilleurs délais.

Comment me préparer à mon rendez-vous avec le médecin spécialiste?

- Demander à une personne de votre entourage de vous accompagner à vos rendez-vous mais également à vos examens. Ce proche peut vous apporter un soutien émotionnel, vous aider en prenant des notes en plus de vous offrir ses services de raccompagnement;
- Assurez-vous d'avoir votre carte d'assurance maladie dont la date d'expiration est toujours valide et d'avoir en main votre carte de l'hôpital. Vérifiez l'exactitude des renseignements qui s'y trouvent (ex: bonne adresse postale). Pour modifier ou obtenir la carte de l'Hôpital de Hull vous devez vous présenter au local D-118.
- Apportez une liste à jour de vos médicaments usuels, des produits naturels dont vous faite usage ainsi que de vos allergies. Votre pharmacien peut vous aider dans cette démarche.
- Planifiez votre arrivée à l'avance à l'Hôpital de Hull. Vous aurez ainsi plus de temps pour trouver un stationnement, vous repérer dans l'installation, obtenir ou remplacer votre carte de l'hôpital (au besoin) et vous inscrire auprès de la réception du guichet d'investigation rapide. Prendre note que le stationnement est sans frais pour les 120 premières minutes de votre visite et que par la suite la tarification en vigueur s'applique.

Quels sont les examens qui pourraient s'avérer nécessaire?

Plusieurs examens sont nécessaires lors d'une investigation pulmonaire et c'est pourquoi une équipe coordonne l'ensemble de vos rendez-vous afin que les tests soient réalisés dans les meilleures délais. Il est donc important de vous rendre disponible et flexible. Voici les examens que le pneumologue pourrait demander :

- Des examens d'imagerie médicale
- Des examens endoscopiques et des tests respiratoires
- Des biopsies et des analyses sanguines.

Comment vais-je obtenir les résultats des examens que j'ai réalisés?

Dès que tous les résultats de vos examens seront disponibles, l'équipe planifiera un rendez-vous avec votre médecin pneumologue. Il vous informera alors de votre diagnostic et des démarches futures à entreprendre.